



OIC/CFM-42/2015/ICHAD/FINAL

RÉSOLUTIONS
SUR
LES AFFAIRES HUMANITAIRES

(Session de la Vision commune pour la promotion de la tolérance et le rejet du terrorisme)

ADOPTÉES PAR LA
42^e SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

KOWEÏT, ÉTAT DU KOWEÏT

09-10 CHAABAN 1436 H
(27-28 MAI 2015)

INDEX

No.	Sujet	Page
1	Résolution n ° 1/41-ICHAD sur les activités humanitaires de l'OCI	3
2	Résolution n ° 2/42-ICHAD sur la situation humanitaire en Syrie	9
3	Résolution n ° 3/42-ICHAD sur les déplacés syriens au Liban	11

RESOLUTION N ° 1/42-ICHAD
SUR
LES ACTIVITES HUMANITAIRES DE L'OCI

La quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, (Session de la Vision commune pour Renforcer la Tolérance et rejeter le Terrorisme), tenue au Koweït, État du Koweït, les 09-10 Chaabane 1436 H (27-28 mai 2015) ;

Partant des dispositions de la Charte de l'OCI;

Se référant au Programme d'Action Décennal de l'OCI, adopté par le 3^{ème} Sommet extraordinaire islamique, tenu à Makkah Al-Moukarramah en décembre 2005, qui appelle au renforcement du rôle de l'Organisation pour faire face aux situations de catastrophe;

Se référant aux dispositions du communiqué final de la 11^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet, tenue en République du Sénégal, en mars 2008, qui appelle à déployer des efforts soutenus pour organiser adéquatement l'action humanitaire et caritative sous l'égide de l'OCI, et mandate le Secrétaire général en vue de promouvoir le rôle humanitaire de l'OCI et de concrétiser les objectifs définis dans le Programme d'Action Décennal;

Rappelant ses résolutions antérieures pertinentes aux affaires humanitaires ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les affaires humanitaires (OIC/42-CFM/2015/ICHAD/SG-REP)

1. **SE FELICITE** du travail accompli par le Secrétariat général dans le domaine humanitaire, de la coopération renforcée avec la communauté de l'humanitaire international et avec les organisations internationales, et en particulier, l'OCHA, le HCR, le CICR, la Banque Mondiale, l'Union Africaine, la Ligue Arabe, l'USAID, l'AusAID, l'UE et **SE FELICITE** également des efforts de coordination déployés par le Département des Affaires humanitaires (ICHAD) en vue d'alléger les souffrances des personnes dans le besoin dans les différents États membres de l'OCI frappés par les catastrophes et les calamités.
2. **SE FELICITE** de l'effort important déployé par le Bureau de coordination humanitaire de l'OCI en Somalie durant la première phase du programme de réhabilitation de la Somalie, dans le cadre du plan gouvernemental pour la stabilisation et la reconstruction de la Somalie ; **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite pour l'aide généreuse accordée dans le cadre de la campagne nationale saoudienne, ainsi qu'aux divers autres donateurs et parties prenantes qui ont contribué à ces projets et **INVITE** les États membres et les ONG à fournir l'assistance nécessaire pour la phase de réhabilitation et de reconstruction de la Somalie.

3. **EXPRIME** sa gratitude au gouvernement égyptien pour sa coopération et sa facilitation de la mission humanitaire déployée à Gaza durant la période allant du 1 au 5 septembre 2014, ainsi que pour la co-organisation, avec la Norvège, de la conférence internationale du Caire sur la Palestine « Reconstruire Gaza » sous le patronage du président égyptien ; **SE FELICITE** des promesses de dons faites durant cette conférence, en particulier par les États membres de l'OCI ; **INVITE** ceux qui ont fait des promesses dans ce sens à honorer leurs engagements et **INVITE** en outre les États membres et les ONG à accorder l'assistance nécessaire au peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza qui pâtit du blocus israélien,
4. **EXPRIME** sa profonde préoccupation devant la détérioration de la situation en Syrie, le nombre croissant des personnes déplacées et des réfugiés dans les pays voisins, la situation inhumaine terrible que vivent les Syriens en raison du manque de l'assistance humanitaire ; **REITERE** sa considération aux États Membres et aux ONG qui ont contribué généreusement à l'allègement des souffrances endurées par les réfugiés et les déplacés syriens ; **INVITE** les États membres et les ONG à continuer à prêter leur assistance aux personnes intérieurement déplacées (PID) et aux pays qui accueillent des réfugiés syriens et **SE FELICITE** de l'accueil par l'Etat du Koweït de la troisième conférence des donateurs pour la Syrie, après avoir déjà abrité deux conférences humanitaires internationales de donateurs de haut niveau en faveur de la Syrie, respectivement en 2013 et 2014.
5. **SE FELICITE** de la mission conjointe OCI-OCHA déployée en Irak entre le 20 et le 24 octobre 2014 pour sensibiliser la communauté internationale et les États membres à la situation humanitaire actuelle en Irak ; **EXPRIME** sa reconnaissance au Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir accordé un don généreux de 500 millions de dollars à l'Irak ; **EXPRIME**, en outre, sa considération à l'Etat des Emirats Arabes Unis pour l'assistance humanitaire qu'il accorde à l'Irak, y compris la construction, dans la province du Kurdistan, d'un premier camp pour les déplacés irakiens, d'une capacité d'accueil de dix mille personnes ; **INVITE** les États Membres et les ONG à accorder l'assistance nécessaire à l'Irak pour lui permettre de répondre aux besoins humanitaires et de protection des millions de personnes déplacées ; et les **INVITE** également à participer à la reconstruction des lieux de culte détruits en Irak.
6. **SE DECLARE** profondément préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire au Yémen, notamment à la suite des événements pénibles que connaît ce pays en ce moment ; **EXHORTE** les Etats membres, les organisations et instances régionales et internationales et les organes relevant de l'OCI à apporter l'assistance médicale urgente aux hôpitaux et centres de santé dans ce pays afin de leur permettre de faire face à la grave pénurie qui les touche, et à apporter toutes sortes de secours d'urgence au peuple yéménite afin d'alléger les souffrances des personnes touchées par les combats qui se déroulent en ce moment dans plusieurs villes et régions yéménites et **EXPRIME** sa

considération au gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir offert une aide d'urgence alimentaire de 58 millions de dollars.

7. **SE FELICITE** de la proposition du Secrétariat général de tenir très prochainement une réunion des actionnaires de la Banque de développement du Darfour au siège de l'OCI à Jeddah, et **APPELLE** les Etats membres et institutions financières désireux d'entrer dans le capital de cette Banque à en informer le Secrétariat, sachant que celui-ci envisage d'inviter tous les Etats et institutions ayant manifesté leur volonté d'entrer dans le capitale de ladite Banque.
8. **SE DECLARE** profondément préoccupée par la situation humanitaire dans la province du Kordofan du Sud, résultant de la guerre prolongée dans la province et de l'afflux de réfugiés du Sud-Soudan ; **SE FELICITE** des efforts du Secrétariat général pour venir en aide aux populations affectées et **INVITE** les États Membres et les ONG à accorder le soutien requis aux populations affectées du Kordofan du Sud.
9. **SE FELICITE** de la mission humanitaire de partenariat de haut niveau OCI/UA dépêchée au Tchad, entre le 17 et le 21 novembre 2014, et comprenant l'OCHA et la Ligue Arabe ainsi que des représentants de l'Azerbaïdjan, l'Allemagne, le Koweït, l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud, la Turquie, le Qatar, les Etats-Unis, des ONG et des organisations philanthropiques des pays du Golfe partenaires, pour manifester leur solidarité avec le Tchad devant l'afflux massif de rapatriés et de réfugiés originaires de la République centrafricaine et d'autres pays voisins, et pour évaluer les besoins des populations vulnérables ; **APPELLE** à un partenariat solide avec la communauté internationale pour aider le Tchad à relever les défis relatifs à l'accès à **l'eau potable**, l'éducation, la santé et la nutrition et à faire face à l'afflux de rapatriés et de réfugiés des pays voisins, sachant que le Tchad donne asile aux réfugiés et aux rapatriés en provenance de la RCA, aux réfugiés soudanais qui ont fui la violence au Darfour, aux populations fuyant la violence dans les zones ciblées par les attaques de Boko Haram au Nigeria et aux travailleurs tchadiens de retour de Libye, et ce à un moment où l'insécurité alimentaire menace déjà 17% de la population tchadienne et **INVITE** les États membres et les ONG à aider le Tchad et à lui procurer les ressources nécessaires pour atténuer l'impact négatif des crises humanitaires combinées sur ses efforts de développement à long terme.
10. **EXPRIME** sa satisfaction du travail entrepris au Niger dans le domaine de l'accès à **l'eau potable** et qui a contribué de manière positive à l'allègement des souffrances des populations les plus vulnérables et les plus démunies, travail qui constitue également un geste de solidarité et une contribution au programme établi par S.E. le Président du Niger pour faciliter l'accès aux ressources en eau à tous les Nigériens vivant dans les zones rurales et **INVITE** les États membres et les ONG à fournir des ressources financières pour mettre en œuvre les projets hydriques les plus urgents qui devraient être lancés au

Niger dans plusieurs zones rurales, de manière à trouver des solutions aux pénuries chroniques d'eau potable.

11. **SE FELICITE** de la Campagne humanitaire du Ramadan lancée à Bangui, en République centrafricaine (RCA), pour préserver la dignité de la population du PK5 et des autres zones gravement touchées par le conflit, **INVITE** les États membres et les ONG à accorder un soutien supplémentaire à cette initiative pour améliorer le sort des populations déshéritées dont le nombre ne cesse d'augmenter en RCA et dans les pays voisins et dont la situation précaire se trouve exacerbée par le conflit prolongé et **SE FELICITE** de l'accord de siège signé entre l'OCI et le Gouvernement de la République centrafricaine et portant sur la création d'un Bureau d'aide humanitaire et de développement à Bangui, en RCA.
12. **SE DECLARE PREOCCUPEE** par la détérioration de la situation humanitaire dans la région du Sahel et **REITERE** son appel aux Etats membres et aux ONG en vue d'aider les pays du Sahel à mettre en chantier entreprendre des projets axés sur le développement durable, à briser le cercle vicieux de la sécheresse, de la privation et de la pauvreté dans la région.
13. **SE DECLARE** également préoccupée par le sort des populations touchées par la propagation de l'épidémie d'Ebola en Guinée, en Sierra Leone et au Libéria, et **REITERE** l'expression de sa solidarité avec ces populations ; **SALUE** les efforts déployés par le Secrétariat général de l'OCI et par la BID en vue de convoquer une conférence, le 5 novembre 2014, pour mobiliser les ressources nécessaires ; **SALUE** les efforts fournis par l'Union africaine et surtout la CEDEAO en nommant un coordonnateur régional pour la riposte contre l'épidémie, en la personne de Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République Togolaise; **EXPRIME** sa gratitude aux Etats qui ont déjà fourni des ressources et **INVITE** tous les États membres de l'OCI, ONG, philanthropes et l'ensemble de la communauté internationale à offrir l'assistance nécessaire aux pays touchés.
14. **SE DECLARE** vivement préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire au Myanmar, et en particulier par le sort des musulmans Rohingyas ; **DEMANDE** au gouvernement du Myanmar d'honorer le protocole d'accord signé entre l'OCI et le gouvernement pour ouvrir un Bureau de coordination humanitaire au Myanmar ; **ENCOURAGE** les États membres et les ONG à fournir une aide humanitaire aux musulmans Rohingyas du Myanmar par le biais des membres du groupe de contact qui ont déjà lancé des opérations humanitaires sur le terrain ou par tout autre moyen pouvant être fourni par le Secrétariat général.
15. **RENOUVELLE** son soutien au Programme des orphelins du tsunami à Banda Aceh mis en œuvre par l'OCI, en coordination avec la BID, sous le patronage du Serviteur des

Deux Saintes Mosquées, feu le Roi Abdullah Bin Abdulaziz ; **INVITE** le Secrétariat général à étendre le projet à d'autres pays, principalement la Syrie, la Somalie, l'Irak, la République centrafricaine et la Palestine et **INVITE** les États Membres, les organisations internationales et régionales, les ONG, les institutions financières et les philanthropes à contribuer à cette noble entreprise.

16. **SE FELICITE** de la Stratégie Islamique pour la Réduction des Risques de Catastrophes et la Gestion des situations de catastrophe pour les pays de l'OCI, adoptée par la quatrième Conférence Islamique au Sommet en 2010 ; **SE FELICITE** également le plan d'action exécutif pour la mise en œuvre de la stratégie dans les pays islamiques, en collaboration avec le Fonds mondial de RRC de la Banque mondiale et **EXPRIME** son appréciation de la coopération entre l'OCI, la Banque mondiale, la BID, l'ISESCO et le Royaume d'Arabie saoudite, qui assure la présidence du Conseil des ministres de l'environnement, sur le processus de mise en œuvre de cette stratégie.
17. **SE FELICITE** de la coopération renforcée entre le Secrétariat général et le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires humanitaires (OCHA) à travers le Plan d'action conjoint OCI-OCHA couvrant la période 2015-16, qui a été élaboré conjointement par les deux organisations et s'appuie sur les progrès réalisés au cours du premier Plan d'action (2012-2014) ; **SE FELICITE** également de la coopération établie entre le Secrétariat général et l'OCHA pour la réforme de l'ICHAD.
18. **PREND NOTE** de la participation de l'OCI au Groupe de Pilotage régional pour la région MENA, et **EXHORTE** les États Membres à participer activement au processus de préparation du Sommet humanitaire mondial qui se déroulera en Turquie en mai 2016 ; **INVITE** les États membres à faire des suggestions pour ébaucher une vision commune de l'OCI en prélude à cette importante conférence humanitaire, afin de mieux défendre ses intérêts, de faire connaître ses préoccupations, et de contribuer au succès de cet important Sommet mondial ; **PREND NOTE** avec satisfaction des efforts déployés par les organisations non gouvernementales et la société civile pour plaider en faveur de cette juste cause, et de la série d'ateliers et de réunions organisées à cette fin au niveau national dans un certain nombre d'États membres, afin de présenter les recommandations de la société civile œuvrant dans le domaine humanitaire dans le cadre du processus préparatoire du Sommet.
19. **SE FELICITE** de la convocation du deuxième Forum humanitaire à Djeddah, les 26 et 27 novembre 2014, dans le cadre de la coopération avec le CICR, sur le thème: *Le travail humanitaire dans un monde perturbé* ; **SALUE** les efforts déployés par les organisations humanitaires internationales pour améliorer les capacités des acteurs humanitaires et **APPRECIÉ** hautement l'importante collaboration et la coopération entre les différents partenaires, en particulier le CICR et l'OCI pour la tenue de ce forum.

20. **APPROUVE** la célébration, le 9 mai de chaque année, de la journée du droit international humanitaire et **INVITE** les Etats membres à dédier cette journée à des activités contribuant à la consécration des règles du droit international humanitaire.
21. **EXHORTE** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer, dans les plus brefs délais, à la Convention relative à la création du Comité Islamique du Croissant International (CICI) afin de permettre au Comité de s'acquitter de sa mission et de réaliser ses objectifs, et **INVITE** les Etats parties de la Convention qui n'ont pas encore réglé leurs contributions au budget du Comité à s'empressement de le faire dans les meilleurs délais.
22. **SE FELICITE** de l'accord entre l'OCI et le Ministère des Affaires étrangères du Qatar pour accueillir le siège des fonds opérant en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine et en Sierra Leone ; **SALUE** les efforts du Secrétariat général pour réformer et restructurer les fonds de l'OCI en coopération avec les gestionnaires de ces fonds et leurs organes directeurs, pour regrouper tous ces fonds dans le cadre d'une structure unique, avec des guichets dédiés pour les différents pays, et pour mettre en place un guichet d'aide d'urgence devant permettre au Secrétariat général et à ses partenaires d'exécution humanitaires de fournir une réponse en temps opportun permettant de sauver des vies humaines, et de réhabilitation immédiate aux populations touchées par des catastrophes, sachant que ce guichet d'aide d'urgence doit être financé par des contributions volontaires et que les capitaux fournis doivent être utilisés conformément aux procédures et au règlement financier de l'OCI et aux termes des accords conclus ou à conclure entre le Secrétariat général et les différents bailleurs de fonds ; **EXHORTE** les États membres, la société civile et les philanthropes à contribuer généreusement à la réalisation de ce noble objectif.
23. **SE FELICITE** du niveau élevé de coopération entre l'OCI et la BID sur le front de l'humanitaire, ainsi que sur les questions relatives à la résilience, la RRC et l'assistance humanitaire et les **INVITE** à intensifier davantage leur coopération à ce niveau.
24. **APPRECIÉ** hautement la coopération croissante entre le Secrétariat général et les ONG dotées du statut consultatif auprès de l'OCI ; **SE FELICITE** des mesures prises pour la création du Conseil des ONG dotées du statut consultatif auprès de l'OCI ; **EXHORTE** toutes les ONG à renforcer leur coopération avec le Secrétariat général afin de répondre aux crises et aux catastrophes de manière plus efficace et **DEMANDE** instamment aux États membres d'encourager les ONG actives à briguer le statut consultatif auprès de l'OCI en conformité avec les règles et règlements visés.
25. **FELICITE** l'Emir du Koweït, Son Altesse Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, pour sa nomination en tant que leader humanitaire par le Secrétaire général des Nations Unies en septembre 2014, en reconnaissance du rôle important que Son Altesse joue sur la scène humanitaire.

26. **INVITE** le Secrétaire général à soumettre un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution à la 43^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N ° 2/42-ICHAD
SUR
LA SITUATION HUMANITAIRE EN SYRIE

La quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, (Session de la Vision commune pour Renforcer la Tolérance et rejeter le Terrorisme), tenue au Koweït, État du Koweït, les 09-10 Chaabane 1436 H (27-28 mai 2015) ;

Rappelant les objectifs et principes inscrits dans la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et, en particulier ceux appelant à la promotion de la solidarité entre les musulmans et à la défense des droits des peuples ;

Se référant aux résolutions sur la situation en Syrie, adoptées par la 41^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue les 18 et 19 juin 2014 à Djeddah ;

Mettant l'accent sur la situation humanitaire grave en Syrie qui a pris de nouvelles proportions terrifiantes et qui requiert une attention particulière et une action résolue de la part de la Communauté internationale, de l'ONU et de l'OCI;

Soulignant qu'aucune solution viable à cette crise humanitaire ne peut être trouvée en dehors des frontières syriennes ;

Notant qu'environ la moitié de la population syrienne (12,2 millions de personnes) a désespérément besoin d'assistance, y compris les 8,15 millions de déplacés qui sont privés d'une aide humanitaire durable ;

Soulignant également les graves répercussions du flux des réfugiés sur les pays voisins et prenant en considération le fardeau de plus en plus lourd qui pèse sur ces pays qui accueillent actuellement plus de 3,9 millions de réfugiés ;

Réaffirmant la nécessité urgente de permettre un accès humanitaire immédiat et sans entraves à toutes les villes syriennes à travers tous les points de passage frontaliers, conformément à la résolution 2139 du Conseil de sécurité des Nations Unies ; de favoriser l'acheminement davantage d'aide humanitaire à l'intérieur de la Syrie ; de répondre aux besoins des personnes déplacées qui se concentrent dans certaines régions en quête d'asile et de protection et d'apporter un appui sans réserve aux pays voisins en vue d'y améliorer les conditions de vie des Syriens déplacés et de faciliter leur retour dans leur patrie :

1. **SALUE** la générosité exemplaire et l'hospitalité dont les pays voisins, à savoir la Jordanie, la Turquie, l'Irak, le Liban et l'Égypte, ont fait preuve en accueillant les Syriens sur leur sol et **INVITE** la Communauté internationale et les Nations Unies à soutenir ces pays en vue d'alléger le fardeau que représente cette situation pour eux.

2. **SE FELICITE** de la décision du gouvernement de l'Etat du Koweït d'accueillir la Conférence des donateurs pour la Syrie en mars 2015, à l'invitation du Secrétaire général de l'ONU.
3. **RECONNAIT** le caractère grave de la situation humanitaire à laquelle fait face la Jordanie en raison de la présence sur son territoire de 1,4 million de réfugiés syriens, dont 600.000 ayant fui vers ce pays depuis mars 2011, situation qui tend à s'aggraver avec le flot quotidien des nouveaux arrivants et avec l'impact profond de la fuite des Syriens vers la Jordanie sur l'économie, la société, les services, l'infrastructure, l'environnement, la composition démographique et la sécurité du pays; **SOULIGNE** que cette situation humanitaire constitue une grave menace à la sécurité et la stabilité de la Jordanie ; **SOULIGNE** également que l'aide internationale demeure bien en deçà des besoins qui sont énormes et **APPELLE**, à cet égard, la communauté internationale, les Nations Unies et les Etats membres de l'OCI à intensifier leur aide à la Jordanie afin de lui permettre de continuer à accueillir ce grand nombre de réfugiés sur son sol.
4. **INVITE** les Etats membres de l'OCI à continuer à apporter l'assistance aux pays voisins, conformément au principe de solidarité islamique et de partage des charges.
5. **APPELLE** le Conseil de Sécurité des Nations Unies à prendre des mesures supplémentaires pour faire face à la détérioration de la situation humanitaire en Syrie et à veiller à l'application immédiate et intégrale des dispositions de la résolution 2191 du Conseil de Sécurité de l'ONU, en particulier celles relatives à un accès rapide, sûr et sans entraves de l'assistance humanitaire par delà les lignes du front et à travers les frontières des pays voisins et ce par les voies les plus directes.

RÉSOLUTION N°3/42-ICHAD
SUR
LES DEPLACES SYRIENS AU LIBAN

La quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, (Session de la Vision commune pour la promotion de la Tolérance et le rejet du Terrorisme), qui s'est tenue à Koweït-city, État du Koweït, les 09-10 Chaâbane 1436 H (27-28 mai 2015) ;

Rappelant la résolution n°6/39-POL sur la création d'un Département des Affaires humanitaires et la résolution n°1/36-ICHAD sur les missions et prérogatives dudit Département ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général OIC/CFM/42/2015/ICHAD/SG-REP sur les activités humanitaires de l'OCI et, en particulier les paragraphes se rapportant aux conditions humanitaires dans les Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique et l'allègement de la souffrance des civils syriens en Syrie et dans les pays voisins, notamment au Liban ;

1. **EXPIRME** sa profonde préoccupation face à l'accroissement du nombre des déplacés syriens au Liban, ce qui constitue un lourd fardeau social, économique et démographique pour le pays.
2. **EXPRIME** sa considération pour les efforts déployés par le Liban, en dépit de la modicité de ses moyens, pour l'accueil et la protection des déplacés syriens et **SALUE** la politique adoptée par le Gouvernement libanais, qui consiste à maintenir ses frontières ouvertes devant les civils fuyant les combats en cours.
3. **INVITE** les Etats membres, les organisations internationales et les composantes de la société civile à apporter le soutien nécessaire au Liban afin de lui permettre de faire face aux charges découlant de ce déplacement.
4. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre les questions liées à cette résolution et d'en faire rapport à la 43^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

ICHAD-RES
Elkhazroumi/K.A.
28/05/2015 15:38